

VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES DES ENGINS DE TP (VRS - VGP)

5503

Signature et Cachet :

Date	17 avr. 2026
N° de client	8
N° de rapport	TP3-4736
N° interne de contrôle	24
Prochaine vérification	17 oct. 2026

R482

Chargeuses



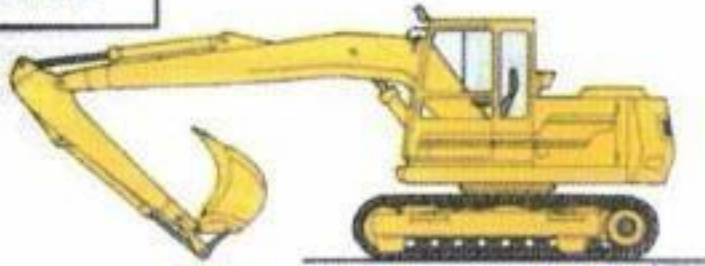
R482

Compacteur



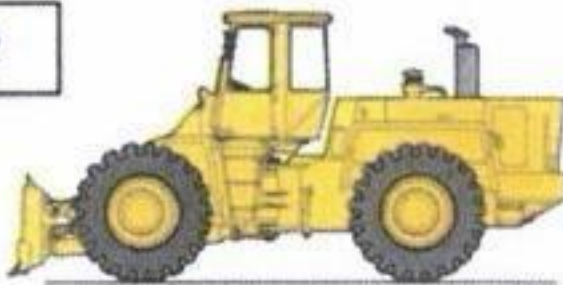
R482

Pelle



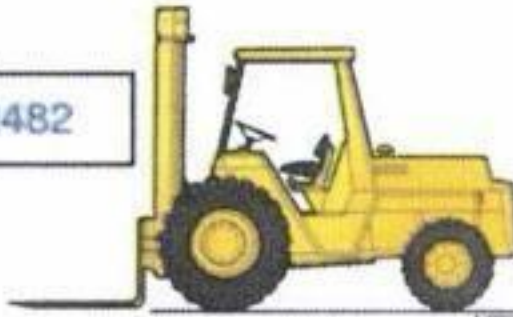
R482

Buteur



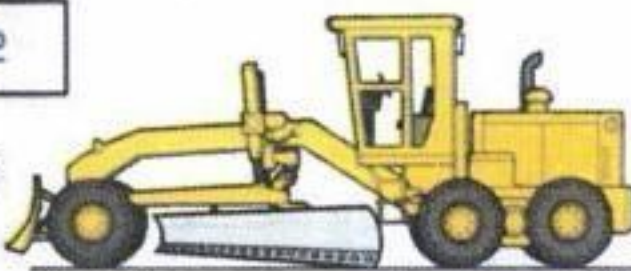
R482

Chariot
Télescopique



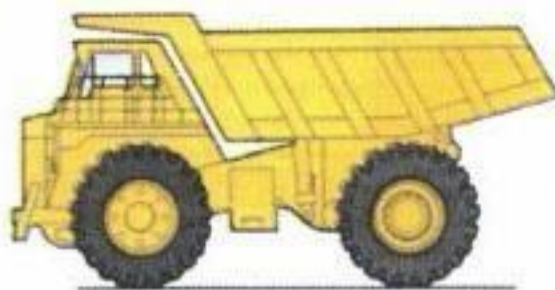
R482

Niveleuse



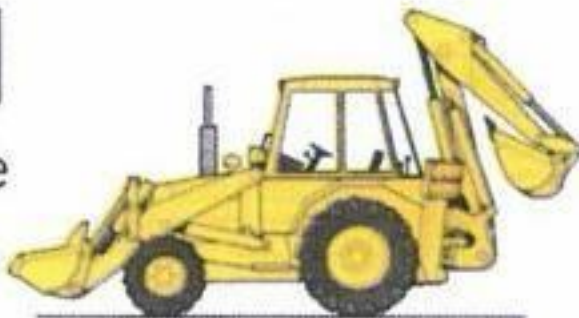
R482

Tombereau



R482

Tracto-pelle



Autres :

- ☐ Vérification de mise en service (Article R4323-22)
- ☒ Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
- ☐ Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	Oui
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Oui
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	Oui

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom		Société		Signature	
-----	--	---------	--	-----------	--

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : AMMANN	MARQUE VÉHICULE
Modèle : AMX58	
N° de Série : GP00073	TYPE
CATÉGORIE : A : Mini pelle 4,5 T <= PV <= 6 T	
ACCESSOIRE(S) : Godets	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 1310.0 Kg	
ANNÉE DE FABRICATION : 2021	Kilométrage
Marquage CE : Oui	
COMPTEUR HORAMÈTRE : 2935	N° du Parc
LEVAGE : Oui	5503

OBSERVATIONS

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé

N°	Observation(s) :

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :

Oui

Une contre-visite sera obligatoire :

Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : MARTIN LAURENT	Société : NORMANDIE V.G.P
----------------------	---------------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR

NORMANDIE V.G.P

MARTIN LAURENT

N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00

Date : 17 avr. 2026

MarqueAMMANN

Marquage CE : Oui

PELLE (INITIAL)

Rapport N° : TP3-4736

Prochaine contrôle : 17 oct. 2026

Client :

ModèleAMX58

N° de SérieGP00073

L'appareil peut être utilisé : Oui

Une contre visite sera obligatoire : Non

CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION

État de propreté de l'appareil satisfaisant

Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)

Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil

Zone sécurisée pour les essais

Oui

Oui

Non

Oui

TYPE DE VÉRIFICATION

Vérification de mise en service (Article R4323-22)

Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)

Vérification de remise en service (Article R4323-28)

EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (☆ : Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Documents règlementaires à présenter

Certificat de conformité + épreuve de mise en service

Manuel d'utilisation (Article R4323-1)

Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)

Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)

Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)

Groupe de puissance

Niveaux (huile moteur et hydr./liquide refroidissement

Protections des parties tournantes (courroies, hélices)

Radiateur(s) (état général, fuites colmatage...)

Pompes(s) (fuites, raccordements hydrauliques)

Distributeurs (rac. électriques et hydrauliques, fuites...)

Joint tournant (état, étanchéité)

Réservoirs (déformations, fuites, état des bouchons...)

Sortie d'échappement (protégée ou inaccessible)

Batteries et coupe-batterie (état et fixations)

Capotages (fixations, fermetures, dispositifs de calage)

Isolations phoniques des capots moteurs

Châssis

Mécano soudures et boulonnerie (fissures, oxydation...)

Fixation contrepoids

Stabilisateurs (patins, vérins, fixations, clapets)

Autre dispositif :

Avertissement des zones dangereuses

Protection des flexibles à moins d'un mètre de l'opérateur

Transmission

Moteurs de translation et réducteurs

Raccordements hydrauliques

Ponts – Différentiels – Cardans

Train porteur

Pneumatiques et jantes (usure, entailles sur les flancs)

Vérins de direction (fixations, fuites...)

Chaînes – Patin – Galets

Roues folles – Barbotins – Tension de chaînes

Autres :

B

D

NEO

V/F

N°

Organe de préhension (fourches, pince, godet, BRH...)

Mécano soudures – état général – usure

Articulations – axes – bagues

Raccordements hydrauliques

Fixation de l'outil

Attache rapide (état, fonctionnement)

Verrouillage attache rapide

Autre dispositif :

Poste de conduite

Accès (marchepieds, poignées, garde-corps)

Structure ROPS/FOPS (présence, état...)

Cabine (état, vitre,...)

Siège (état, réglages, fixations...)

Ceinture de sécurité

Essuie-glaces, lave-glaces

Rétroviseurs

Issue de secours

Eclairage route/travail et gyrophare

Avertisseur sonore (klaxon, bip de recul,...)

Fonctionnement et repérage des commandes

Tableau de bord

Caméra/écran de travail

Contacteur à clé (immobilité au démarrage et à l'arrêt)

Dispositifs règlementaires

Équipement contre l'incendie

Si oui : date de la dernière vérification annuelle

Abaque(s) de charge (CMU = 1310 Kg)

Indicateurs de dévers

Indication puissance acoustique

Valeur mesurée au décibel mètre: 95 dB

Dispositif de préhension de la machine (pour la manutention)

Dispositifs d'immobilisation de la machine en cas d'incident(arrêt d'urgence à chaque poste de commande)

Autre dispositif :

B

D

NEO

V/F

N°

NORMANDIE V.G.P
MARTIN LAURENT

N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00

Rapport N° : TP3-4736

Date : 17 avr. 2026

Prochaine contrôle : 17 oct. 2026

Client :

MarqueAMMANN

ModèleAMX58

N° de SérieGP00073

Marquage CE : Oui

L'appareil peut être utilisé : Oui

Une contre visite sera obligatoire : Non

ESSAI DE FONCTIONNEMENT

	B	D	NEO	V/F	N°		B	D	NEO	V/F	N°
Sécurité de démarrage	☒	☐	☐	F		Essais en charge (uniquement pour les équipements de levage de charge équipés de clapets)					
Dispositif « homme mort »	☐	☐	☒	F		Charge(s) d'essai mise(s) à disposition : 1300 Kg . m	☒	☐	☐		
Contacteur de siège	☐	☐	☒	F		Essai de fonctionnement (bruit, à-coups, vibrations...)	☒	☐	☐		
Commande de direction	☒	☐	☐	F		Fonctionnement des dispositifs de retenue de charge	☒	☐	☐		
Direction de secours (suivant capacité)	☐	☐	☒	F		Réglage de l'indicateur / limiteur de charge	☒	☐	☐		
Frein de service	☒	☐	☐	F		Fonctionnement de l'avertisseur de surcharge	☒	☐	☐		
Frein de parc / Frein de secours	☒	☐	☐	F		Essai de maintien de charge (étanchéité du circuit hydr.)	☒	☐	☐		
						Si descente de charge excessive, indiquer le(s) vérin(s) où se situe la fuite.	☒	☐	☐		
						Vérin de : .					
						Vérin de : .					

EXAMENS ET ÉPREUVES

	Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP	
	Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)	☒ ☐ ☐
	Charge d'essai : 1300 Kg à une distance mesurée de : m	☒ ☐ ☐
	Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?	Oui
	Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?	Oui